



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-sept juillet à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 22	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Sandrine LE GAL, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Simon le METAYER à Patrice LE BLAY

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER

Secrétaire de séance : Marie-Christine TALMONT

Date de convocation du Conseil municipal : 9 juillet 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Actualisation des Lignes Directrices de Gestion
Délibération n°2026_56
Nom. Actes (4.1)

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_56_LDGE-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux Lignes Directrices de Gestion ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de Lignes Directrices de Gestion annexé à la présente délibération ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, Adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) constituent le document de référence définissant les orientations de la politique de ressources humaines de la collectivité, notamment en matière de gestion des emplois, de parcours professionnels, d'avancement de grade et de promotion interne.

À la suite du renouvellement du mandat municipal et afin de tenir compte des évolutions réglementaires ainsi que des orientations retenues par la commune, il est proposé de procéder à leur actualisation.

Le projet de Lignes Directrices de Gestion, joint en annexe à la présente délibération, a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan le 23 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Moréac, telles que jointes en annexe à la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que les Lignes Directrices de Gestion seront rendues applicables par arrêté de l'autorité territoriale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 17 juillet 2026*

*Le/La secrétaire de séance,
Marie-Christine TALMONT*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*



Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260717-DEL_56_LDG-DE